

Procès-verbal Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2022

Présents :

Messieurs LEONET Frédéric, ROCHAIS Jean-François, Madame DELAVEAU Véronique, Monsieur REIN Frantz, Madame DELTETE Marjorie, Monsieur PECQUET Christian, Mesdames TOUSSAINT Marie-Christine, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, Monsieur DEVERRIERE Cédric, Madame SOGLO Géraldine, Messieurs PIQUARD Michael, DENYS de BONNAVENTURE Augustin, Madame MIMAULT Ghislaine, Monsieur AUGAIS Guillaume

Absent excusé : Monsieur BERNARD Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur DENYS de BONNAVENTURE Augustin

En début de séance, le nombre de Conseillers Municipaux présents est de 13.

I – Lotissement « Les Grands Champs » : Fixation du prix de vente des parcelles (délibération n°2022/39)

Rapporteur : *Monsieur Jean-François ROCHAIS*

Monsieur Jean-François ROCHAIS explique aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 2022/15 du 17 mars 2022, il a été décidé d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement du futur lotissement « Les Grands Champs ». Il précise que les travaux devraient commencer courant mai et se terminer en septembre/octobre 2022.

La Commission Générale s'est réunie ce jour à 19 h en mairie pour émettre un avis sur le prix et les critères de vente des 17 parcelles de ce futur lotissement sur la base des informations communiquées par le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Par ailleurs, Monsieur ROCHAIS explique que les cessions de terrains sont soumises à la TVA sur marge

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/04 du 23 Février 2021 adoptant le projet d'aménagement du lotissement « Les Grands Champs »

Vu la délibération n°2021/06 du 21 février 2021 créant le budget annexe « Lotissement les Grands Champs »

Vu la délibération n°2022/15 du 17 mars 2022 attribuant le marché des travaux relatif à l'aménagement du lotissement « Les Grands Champs »

Vu la délibération n°2021/94 du 4 Novembre 2021 décidant de céder à l'euro symbolique l'îlot A à Habitat de la Vienne pour y construire 4 logements à caractère social

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Jean-François ROCHAIS, Adjoint en charge de ce dossier

Décide, par 12 voix pour et 1 abstention :

- De fixer le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal « Les Grands Champs » à 44,00 € TTC le mètre carré sauf pour le lot 1 destiné à la construction de la maison pluridisciplinaire qui est en cours de négociation. La vente des terrains est soumise à la TVA sur marge.
- Que chaque lot sera destiné à recevoir une habitation

- Que chaque candidat ne pourra faire l'acquisition de plus de 2 lots contiguës ou non
- De confier la rédaction des actes à Maître Jean-François MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN 86600
- Que les recettes seront encaissées sur le budget annexe « Lotissement les Grands Champs »
- De charger Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la commercialisation des lots (publicité, mise en place d'un panneau d'information...)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à l'accomplissement de toutes les formalités.

Arrivée de Monsieur AUGAIS Guillaume à 20 h 40 ce qui porte le nombre de Conseillers Municipaux présents à 14.

II – Aménagement de l'Aire de Loisirs : constitution d'un groupe de travail (délibération n°2022/40)

Rapporteur : Monsieur Frantz REIN

Monsieur Frantz REIN explique aux membres du Conseil Municipal que le CAUE est intervenu pour travailler sur le projet d'aménagement de l'aire de loisirs. Lors de la dernière rencontre, le CAUE a fait des propositions d'aménagement en tenant compte de la topographie du terrain. Monsieur Frantz REIN souhaite la constitution d'un groupe de travail formé d'élus et d'habitants de la commune (une dizaine de personnes) pour qu'une réflexion soit menée sur le devenir de l'espace au-dessus du city-stade. La partie entre le city-stade et le terrain de basket est utilisé lors de manifestations.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur Frantz REIN a évoqué la constitution de ce groupe de travail et demande aux membres du Conseil Municipal qui souhaite en faire partie.

Mesdames Géraldine SOGLO et Marjorie DELTETE se portent candidates.

Après réflexion, il est décidé que le groupe de travail sera constitué de la Commission « Tourisme – Patrimoine naturel et Environnement » à laquelle se joindront Mesdames Géraldine SOGLO et Marjorie DELTETE.

Observations/débats

Madame Géraldine SOGLO demande de quelle manière les jeunes seront intégrés à ce projet. Monsieur Frantz REIN répond qu'il convient de recueillir leur avis dans un premier temps.

Monsieur Jean-François ROCHAIS pense que la stratégie doit être menée par l'équipe municipale avec les habitants intéressés et lorsque le projet sera abouti, il conviendra alors de solliciter le Conseil Municipal des Jeunes pour qu'il fasse des propositions ou suggestions.

Monsieur Michael PIQUARD réitère ses propos tenus lors de la séance du 23 février 2021 quant à la Commission « Tourisme/Patrimoine naturel et Environnement » rarement sollicitée. Il souhaiterait savoir si cette dernière est dissoute et dans la négative demande qu'elle soit réunie pour ce projet.

Madame Véronique DELAVEAU rappelle que les membres Conseil Municipal des Jeunes sont jeunes par leur âge et par leur fonctionnement puisqu'ils sont installés depuis moins de 6 mois. Elle considère qu'il est prématuré de leur demander de prendre part à un projet de cette envergure.

Par ailleurs, Monsieur REIN Frantz annonce la mise en place des essaims d'abeilles dans les ruches sur l'aire de loisirs.

Monsieur Augustin DENYS de BONNAVENTURE évoque le problème des corbeaux nichés dans les peupliers dans le bas du bourg qui font d'énormes dégâts agricoles puisqu'ils consomment les graines fraîchement semées et les jeunes plants. Monsieur le Maire annonce qu'il a émis un avis favorable à l'organisation d'une battue administrative.

Fin de séance à 21 h.